

6 décembre 2018

# Élection CAP des Attachés

● FEDERATION ● SYNDICALE ● UNITAIRE ●

## AVEC LA FSU, A LA CAP COMME AU QUOTIDIEN, DÉFENDEZ-VOUS, DÉFENDEZ LE SERVICE PUBLIC !

**C**e renouvellement de vos représentants à la Commission Administrative Paritaire intervient dans un contexte de remise en cause du rôle de cette instance, dans les projets CAP 2022. La participation des fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs représentants, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, ainsi qu'à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière, est pourtant un droit constitutionnel, repris dans le Statut général, et une avancée démocratique indéniable.

De plus, un lot d'annonces de suppressions de postes (233 encore en 2019), d'abandons de missions, la quasi-suppression des CHSCT, la systématisation des recrutements hors statut, y compris pour les emplois de direction,

la rémunération au mérite (masque d'un salaire à la performance), le management en mode « privé » se cumulent, alors que les réformes propres à notre ministère ont largement touché les conditions de travail et l'exercice des missions du ministère du Travail, tant au travail qu'à l'emploi ou à la formation professionnelle. Il faut donc, dans ce contexte, pouvoir compter sur un syndicat qui défende les agents et leurs missions et qui fasse aussi des contre-propositions. La FSU a été de tous les combats, contre le « Ministère fort », contre la Loi El Khomri, le code de déontologie, les ordonnances Macron, CAP 2022. Elle vous défendra à la CAP des attachés, comme au quotidien, face à l'arbitraire et aux projets destructeurs.



### Nos revendications concernant les attachés d'administration de l'Etat:

- Amélioration de la gestion du corps ce qui doit commencer par la reconnaissance du travail des attachés au sein des ministères sociaux ;
- Transparence des postes notamment lors des premières affectations et lors des mutations ;
- Critères précis et objectifs pour le principalat ;
- Contre le GRAF qui constitue un grade supplémentaire lié à l'exercice de certaines fonctions, à l'affectation de certains postes, le SNUTEFE-FSU revendique l'accès de tous à l'indice terminal du corps à la fin d'une carrière complète.
- Renforcement de la formation dès la prise de poste comprenant une initiation au droit du travail et de l'emploi ;
- Critères d'évaluation qui renforcent les collectifs lors de l'entretien d'évaluation ;
- Transparence dans l'attribution des primes ;
- Concernant l'application du PPCR, la durée des carrières doit être raccourcie.

### Pourquoi voter pour la FSU ?

- Vous allez élire le 6 décembre 2018 vos représentants à la CAP des attachés dans un contexte où les conditions de travail sont rendues difficiles à cause de l'empilement des réformes (postes supprimés, temps de déplacement augmentés, éloignement des appuis, obtention difficile du télétravail) ;
- La FSU mène de front analyse lucide et sans concession des projets gouvernementaux, patronaux et ministériels, action contre les projets régressifs pour les agents et les salariés et capacité à avancer des contre-propositions ;
- Soutien aux agents et recherche de l'unité d'action inter-syndicale sont les différentes facettes de l'activité syndicale de la FSU que nous voulons mener avec vous et avec votre soutien, en réponse aux attaques contre les missions du service public et ses agents.



# QUE FERA LE SNUTEFE FSU EN CAP ?

## DES CRITERES OBJECTIFS, STRUCTURANTS ET LISIBLES

Nous sommes résolument opposés au clientélisme, **et pour l'application, collectivement maîtrisée, des critères les plus objectifs possibles, que nous nous attachons à mettre en œuvre tant que les CAP conserveront leurs compétences :**

- **Pour les promotions**, c'est d'abord l'ancienneté dans le grade, puis le corps et aussi, si nécessaire, l'ancienneté dans le service, qui doit primer. Nous tenons compte aussi de l'expérience professionnelle et de l'âge, avec une priorité, le cas échéant, aux victimes d'injustices antérieures, particulièrement si elles reposent sur des discriminations. Enfin, nous sommes vigilants quant au respect de l'égalité professionnelle, sur laquelle le Ministère a engagé sa signature. En bref, opposer à l'arbitraire l'objectivité et la transparence.
- **Pour les mutations**, c'est d'abord l'ancienneté dans la demande et le rapprochement familial (conjoint et enfant), puis, à situation égale, l'ancienneté dans le grade et le corps. Hors ce cadre, il peut arriver que des situations humainement difficiles nous conduisent à soutenir des demandes de mutation, quelle que soit l'ancienneté du candidat.

Face à l'opacité grandissante de l'administration, nous défendons systématiquement nos critères syndicaux dans le souci des garanties statutaires nécessaires à la défense du service public, ce qui amène les élus à proposer d'autres noms et à faire lire les dossiers, le cas échéant. Enfin, nous veillons toujours à faire le lien entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs des agents.

Vous trouvez, dans nos comptes-rendus, disponibles peu après la commission, la trace de ces interventions, ainsi que les positions de l'administration et des différents élus.

## UNE PREPARATION COLLECTIVE DE LA CAP

Les élus de la FSU, issus des différents grades, préparent collectivement leur intervention et s'appuient sur les remontées des sections syndicales et des agents. En effet, seule une telle préparation permet une large connaissance des services et de la situation des agents, par la mise en commun des informations et un cadre collectivement maîtrisé pour des positions précises, tenues jusqu'au bout, à chacune des CAP.



**Représenter les intérêts individuels et collectifs des agents en CAP nécessite la capacité d'analyse d'un syndicat aux positionnements clairs.  
C'est pourquoi nous vous appelons à voter pour la liste FSU**

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

### ATTACHES PRINCIPAUX

Christine SCHMITT.....DGEFP  
Jean DUBUQUOIT.....UD Hérault  
Anne-Marie TESSIER..... UD Isère  
Pascale BLONDY.....UD Hauts de Seine